CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

SPÉCIALISATION

# DROIT DES ASSOCIATIONS ET DES FONDATIONS

## UNE MENTION DE SPÉCIALISATION EN USAGE DANS LA PROFESSION

**POUR TOUS LES AVOCATS ACCOMPAGNANT LES ASSOCIATIONS ET LES FONDATIONS DANS LEUR RÉGLEMENTATION ET LEUR GESTION**

Le certificat de spécialisation « droit des associations et des fondations » valorise l'expertise de l'avocat dans l'accompagnement de ces organisations à but non lucratif. **Celui-ci les conseille, les assiste et les défend sur leur création, leur gestion et leur fiscalité.**





## QUI PEUT SE SPÉCIALISER ?

Tout avocat justifiant d'une pratique professionnelle continue **d'au moins 4 années au moment de la demande.**

## POURQUOI ACQUÉRIR UNE SPÉCIALISATION DROIT DES ASSOCIATIONS ET DES FONDATIONS

- Pour dynamiser votre exercice professionnel devenez spécialiste en droit droit des associations et des fondations, **une des 28 mentions de spécialisation fixées par arrêté du garde des Sceaux.**
- Pour valoriser l'image de votre cabinet et améliorer la lisibilité de vos compétences par le public. La spécialisation représente **un gage de qualité, de crédibilité, de valorisation des prestations et de sécurité pour la clientèle.**
- Pour garantir le développement de votre cabinet et de votre activité. La reconnaissance d'une compétence spécifique est **une réelle valeur ajoutée dans un environnement de plus en plus concurrentiel.**

# AVANTAGES PRATIQUES

- Toute mention de spécialisation peut être **utilisée sur l'ensemble de vos supports de communication** : papeterie, publicité, site Internet, etc...
- **Indexation claire au sein de l'Annuaire des avocats de France**, consultable en ligne par le grand public et mis à jour régulièrement par le Conseil national des barreaux.
- Vous pouvez également solliciter **une qualification spécifique** qui vous permet de préciser un champ juridique d'intervention privilégié au sein de la mention de spécialisation. **Cette demande doit nécessairement être présentée lors du dépôt de la candidature.**

## QUEL COÛT ?

Les droits d'inscription de **800 €** doivent être acquittés au moment du dépôt du dossier.

## ENTRETIEN DE VALIDATION DE LA MENTION

L'entretien dure 40 minutes et se tient devant un jury composé de deux avocats spécialistes, un universitaire et un magistrat. Le jury procède à l'entretien du candidat sur la base de son dossier et vérifie, par une mise en situation professionnelle, que les compétences de l'avocat sont acquises dans le domaine de spécialisation revendiqué.

## PROCHAINES SESSIONS

▶ Le 09 décembre 2025

Retrouvez toutes les informations en flashant ce QR Code ou en envoyant un e-mail à **specialisation@cnb.avocat.fr**

**ATTENTION** le dépôt des dossiers doit être réalisé **en ligne plus de 2 mois avant la session considérée !**

## BESOIN D'AIDE ?

Contactez le service spécialisation du CNB pour tout besoin de précision :

specialisation@cnb.avocat.fr
+ 33 (0)1 53 30 24 79

CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS